

académie Montpellier

direction des services départementaux de l'éducation nationale Hérault é d u c a t i o n n a t i o n a l e Montpellier, le mercredi 10 janvier 2018

L'inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'éducation nationale de l'Hérault

à

Mesdames et Messieurs les instituteurs et professeurs des écoles

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'HERAULT s/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les inspecteurs de l'éducation nationale

Service des Personnels Enseignants

Objet : Demandes de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2018-2019

Affaire suivie par Florence Boucard Sabrina Couly

<u>Réf</u>: Décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié portant sur le régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'Etat art. 44 et suivants.

Courriel Sabrina.couly@ac-montpellier.fr

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-après les instructions relatives aux demandes de mise en disponibilité pour l'année scolaire 2018-2019 présentées par les personnels enseignants du premier degré.

DSDEN de l'Hérault 31, rue de l'Université CS 39004 34064 Montpellier cedex 2

A – La position de disponibilité

Sont concernées les disponibilités au titre des articles 44, 46 et 47 du décret susvisé :

- Peut être accordée au fonctionnaire sur sa demande une disponibilité :
- pour étude ou recherche présentant un intérêt général (art. 44 a) ;
- pour convenance personnelle (art. 44 b);
- pour créer ou reprendre une entreprise (art. 46).
- Est accordée de droit (art. 47) au fonctionnaire sur sa demande une disponibilité :
- pour donner des soins à un conjoint, ascendant, enfant ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité à la suite d'un accident ou d'une maladie grave;
- pour élever un enfant de moins de 8 ans,
- pour donner des soins à un enfant, à un conjoint, un ascendant, ou partenaire lié par un pacte civil de solidarité atteint d'un handicap ;
- pour suivre son conjoint;
- pour exercer un mandat d'élu local.

La position de disponibilité a pour conséquence la vacance du poste précédemment détenu ; celui-ci sera porté au mouvement pour être pourvu à la rentrée 2018.

B – Le dépôt des demandes - Calendrier

ATTENTION : la présente note ne concerne que les **premières demandes** de mise en disponibilité (un courrier individualisé sera adressé aux enseignants concernés pour un renouvellement de leur disponibilité).

Les intéressés établiront leur demande sur le formulaire joint en annexe et la remettront à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription.

La date limite de dépôt auprès des IEN des demandes de mise en disponibilité est fixée au lundi 12 février 2018.

Les demandes de mise en disponibilité seront transmises par les circonscriptions avec l'avis motivé de l'inspecteur, pour le vendredi 16 février 2018 dernier délai à la direction des services départementaux de l'éducation nationale – service des personnels enseignants du 1^{er} degré :

SPE 1^{er} degré Bureau de la gestion collective 31, rue de l'université 34064 MONTPELLIER Cedex 2

> Vincent STANEK 'Inspecteur d'Académie

Directeur Académique des services de l'Education Nationale de l'Hérault

Vincent STANEK



Service des Personnels Enseignants

PREMIÈRE DEMANDE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

au titre de l'année scolaire 2018 - 2019

(décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 art. 44 et s.)

Je soussigné (e) : NOM, prénom :
Date de naissance :
Fonction (adjoint, directeur):
Affectation en 2017/2018
Adresse personnelle et numéro de téléphone :
Sollicite pour l'année scolaire 2018/2019 une mise en disponibilité au titre de :
(Préciser le motif de la demande ainsi que le n° de l'article du décret afférent)
Pour les demandes autres que la disponibilité pour convenances personnelles, fournir à l'appui toutes pièces justificatives : inscription dans un cycle d'études ou un laboratoire de recherches, certificat d'exercice dans une entreprise, attestation de lieu de travail du conjoint, etc
A, le
Signature
Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale :
A (signature et cachet de l'IEN) :